



# Dossier d'inscription 2026

## Présentation

**Noël à Gruyères** est une célébration qui illumine la Cité médiévale durant les quatre week-ends de l'Avent. L'événement attire des visiteurs de toute la Suisse romande, et au-delà, grâce à son ambiance authentique, à la richesse de ses animations et à la qualité de son artisanat.

Le cœur de la manifestation est le marché des artisans, avec ses quarante chalets, des produits soignés, une scénographie adaptée à l'ambiance et authentique, des animations chaleureuses. Le tout dans un cadre médiéval et féérique.

Ce dossier détaille les conditions de participation à l'édition 2026 et la procédure pour candidater. Nous vous remercions de prendre le temps de le lire attentivement avant de soumettre votre demande. Si vous avez des questions ou besoin de précisions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider à faire de votre participation un véritable succès.

Théo Ruffieux – Responsable de l'évènement

Contact : Office du Tourisme de Gruyères – Rue du Bourg 1, 1663 Gruyères

[theo.ruffieux@la-gruyere.ch](mailto:theo.ruffieux@la-gruyere.ch) / +41 (0)26 919 85 00 / [www.noel-gruyeres.ch](http://www.noel-gruyeres.ch)

## Notre identité et notre vision



**Une tradition vivante.** Depuis 2010, le Marché de Noël de Gruyères enchante les visiteurs avec son ambiance festive et son offre artisanale.

**Un engagement pour l'authenticité.** Nous privilégions l'artisanat fait main et les produits de qualité, en cohérence avec le caractère authentique du lieu.

**Une professionnalisation assumée.** L'édition 2024 a marqué un tournant qualitatif, confirmé en 2025. L'édition 2026 prolonge cet effort, sans céder à l'industrialisation.

**Une vision long terme.** Devenir une référence des marchés de Noël en Suisse. Plus de lumière, plus d'authenticité, plus de qualité.

## Nouveautés 2026

L'édition 2026 prolonge la professionnalisation engagée en 2024 et confirmée en 2025. Plusieurs évolutions viennent enrichir l'expérience exposant et la qualité du marché.

**Tarifs stabilisés :** Après l'ajustement de 2024 et l'année de consolidation 2025, l'édition 2026 maintient les tarifs en l'état.

**Soutien Artisan créateur :** Un nouveau tarif préférentiel pour les exposants qui conçoivent et fabriquent eux-mêmes leurs produits, en reconnaissance de leur engagement artisanal.

**Grille de sélection transparente :** Les critères et le barème d'évaluation des candidatures sont désormais publics. Sans exclure une candidature, ils permettent d'identifier les profils particulièrement adaptés.

**Charte visuelle « Stand 2026 » :** Un guide complet envoyé à chaque exposant retenu, pour soigner la mise en scène des chalets sans uniformiser leur caractère.

**Prix du plus beau stand « Coup de cœur du jury » :** Un dispositif inédit de valorisation du plus beau stand de l'édition.

**Horaires du marché :** Le vendredi commence désormais une heure plus tôt.

**Soirées Nocturnes :** Certains samedis verront le marché prolonger son ouverture jusqu'à 22h, dans le cadre de soirées dédiées à l'expérience nocturne illuminée de la Cité.

**Notre ambition :** faire de chaque édition un palier supplémentaire dans la qualité, l'ambiance et l'expérience offertes aux visiteurs comme aux exposants.

## Ce que nous recherchons chez les exposants

Pour préserver la cohérence du marché et offrir une expérience de qualité aux visiteurs comme aux exposants, voici notre ligne.

Nous privilégions

- Les artisans qui fabriquent eux-mêmes leurs produits.
- Les producteurs et artisans de Suisse romande, et en particulier de la Gruyère.
- Les produits originaux, qui enrichissent le mix du marché plutôt que d'en dupliquer un segment déjà couvert.
- Les exposants qui s'investissent dans la mise en scène de leur stand (éclairage soigné, présentation des produits, propreté constante).
- Les candidats disponibles sur plusieurs week-ends consécutifs.

Nous défavorisons

- Les stands principalement composés de produits achetés et revendus.
- Les produits trop éloignés de l'esprit artisanal ou de l'ambiance de Noël.
- Les profils déjà sur-représentés dans le mix d'exposants de l'édition.
- Les présentations visuelles incompatibles avec le cadre médiéval (plastique criard, néons agressifs, banderoles commerciales surdimensionnées).

Ces critères de sélection visent à garantir la qualité et la diversité du marché, pas à exclure. Entre deux candidatures similaires, ils nous permettent de privilégier les profils les plus en adéquation avec l'esprit de l'événement. En cas de doute, n'hésitez pas à soumettre votre candidature ou à nous contacter pour en discuter.

## Dates et horaires d'ouverture

<b>Week-end 1</b>	vendredi, 27 novembre 2026	14h-20h	
	samedi, 28 novembre 2026	10h-20h	<i>22h si nocturne*</i>
	dimanche, 29 novembre 2026	10h-18h	
<b>Week-end 2</b>	vendredi, 4 décembre 2026	14h-20h	
	samedi, 5 décembre 2026	10h-20h	<i>22h si nocturne*</i>
	dimanche, 6 décembre 2026	10h-18h	
<b>Week-end 3</b>	vendredi, 11 décembre 2026	14h-20h	
	samedi, 12 décembre 2026	10h-20h	<i>22h si nocturne*</i>
	dimanche, 13 décembre 2026	10h-18h	
<b>Week-end 4</b>	vendredi, 18 décembre 2026	14h-20h	
	samedi, 19 décembre 2026	10h-20h	<i>22h si nocturne*</i>
	dimanche, 20 décembre 2026	10h-18h	

**\*Nouveau : Nocturnes du samedi**

L'horaire officiel du samedi est de 10h à 20h. Selon la logistique, les animations confirmées et les conditions de l'édition, l'organisation se réserve la possibilité d'étendre l'horaire de certains samedis jusqu'à 22h, dans le cadre de soirées « *Nocturne* » dédiées à l'expérience nocturne illuminée de la Cité. Les exposants présents s'engagent à tenir leur chalet ouvert jusqu'à 22h ce soir-là. Les dates concernées seront communiquées au plus tard en septembre.

**Procédure d'inscription****Documents à fournir**

1. Formulaire d'inscription dûment rempli ([www.noel-gruyeres.ch](http://www.noel-gruyeres.ch)).
2. Photos du stand existant ou illustrations du projet de stand.
3. Liste détaillée des produits proposés, avec leur provenance et la mention « fait-main » pour les produits concernés.

**L'organisateur distingue quatre catégories de stand :**

- **Nouveau :**  
*Artisan créateur (soutien de l'organisation à la qualité et à l'authenticité)*
- Stand non-alimentaire (artisanat, décoration, vêtements, accessoires, etc.).
- Stand alimentaire sans consommation sur place (produits du terroir emballés, confitures, miel, biscômes, fromage, alcool en bouteille, etc.).
- Stand alimentaire avec consommation directe (take-away, plats chauds, boissons, etc.).

**Grille de sélection**

Pour garantir la transparence et la qualité du mix d'exposants, chaque candidature est évaluée sur une grille de 100 points. Aucun critère n'est éliminatoire à lui seul.

Critère	Points	Détail
<b>Qualité et authenticité du produit</b>	<b>40</b>	Processus de fabrication : 0-20 pts. Origine locale ou régionale : 0-10 pts. Originalité : 0-10 pts.
<b>Qualité visuelle du stand</b>	<b>25</b>	Photos d'éditions précédentes ou d'autres marchés, projet de mise en scène, éclairage prévu, cohérence avec le cadre. 0-25 pts
<b>Disponibilité et engagement</b>	<b>20</b>	4 week-ends : 20 pts. 3 week-ends : 12 pts. 2 week-ends : 9 pts. 1 week-end : 5 pts.
<b>Profil de l'exposant</b>	<b>15</b>	Adéquation avec le mix recherché. Bonus de 5 pts pour un nouveau profil qui enrichit le marché (ex. produit absent de la sélection actuelle).
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>Seuil de sélection : 60 points minimum.</b>

Les organisateurs se réservent par ailleurs le droit de refuser une candidature sans obligation de justification, notamment en cas de profil déjà sur-représenté. La notation de chaque candidature est interne et ne sera pas communiquée.

### Statut spécial « Artisan créateur »

Pour soutenir l'artisanat, un tarif préférentiel est introduit en 2026. Il s'adresse aux artisans-créateurs en activité individuelle ou en petite structure, qui conçoivent et fabriquent eux-mêmes leurs produits.

#### Critères d'éligibilité

- Activité de deux personnes maximum (artisan individuel ou petite structure).
- 100% des produits proposés à la vente sont conçus et fabriqués (ou transformés) par l'exposant lui-même.
- Hors food et hors revente de produits finis.

#### Pièces à fournir avec la candidature

- Attestation d'indépendant ou extrait du registre du commerce.
- Deux à trois photos de l'atelier ou du processus de fabrication.
- Une photo du candidat dans son atelier.
- Une liste détaillée des produits avec, pour chacun, mention obligatoire de l'origine : "fait main par moi", "acheté tel quel", "acheté et personnalisé".

**Clause de sanction** : toute fausse déclaration entraîne la facturation rétroactive au tarif standard, plus l'interdiction de réinscription durant trois années.



## Frais de location 2026

Le tarif final est calculé selon un prix de base dépendant du nombre de week-ends consécutifs, puis d'une logique de suppléments ou réductions en fonction du profil du candidat.

Cette décomposition apparaît clairement sur votre facture.

Tarif	Description	1 week-end	2 week-ends consécutifs	3 week-ends consécutifs	4 week-ends consécutifs
Base	Stand non alimentaire	<b>350.00 HT</b>	650.00 HT (-7.1%)	900.00 HT (-14.3%)	1'100.00 HT (-21.4%)
Supplément	Stand alimentaire <b>sans</b> consommation sur place	Prix de base + 50.00 HT / week-end			
	Stand alimentaire <b>avec</b> consommation directe	Prix de base + 200.00 HT / week-end			
Réduction	Emplacement Hors Rue du Bourg	- 50.00 HT / week-end			
	Soutien <i>Artisan Créateur</i>	- 50.00 HT / week-end			

Tous les tarifs sont exprimés en CHF hors taxe (TVA 8,1% en sus).

### Modalités de paiement

- La facture est envoyée dès confirmation d'inscription, avec paiement à 30 jours.
- Le chalet n'est définitivement confirmé qu'après réception du paiement.

## Charte visuelle 2026

La cohérence visuelle du marché est un élément essentiel de son identité. Chaque chalet contribue à l'ambiance générale et à l'attractivité du marché dans son ensemble.

Au-delà de la dimension collective, la qualité visuelle de votre stand a un impact direct sur vos ventes : un stand bien éclairé, soigneusement décoré et clairement mis en scène attire davantage de visiteurs qu'un stand sombre ou négligé. L'expérience des éditions précédentes confirme cette corrélation.

Nous attendons donc de chaque exposant un véritable effort de mise en scène, dans le respect de la charte visuelle ci-dessous. Un guide visuel avec exemples sera envoyé à chaque exposant retenu.

### Recommandé

- Matériaux naturels dominants (bois, tissus, métaux travaillés).
- Éclairage LED chaud (température de couleur entre 2700 et 3500 K).
- Signalétique sobre et lisible.

### **Toléré sous conditions**

- Banderoles ou signalétique commerciale si imprimées sur support mat (pas de bâche brillante), avec branding discret, couleurs cohérentes.

### **Interdit**

- Néons clignotants, LED froides (> 4000 K).
- Bâches brillantes commerciales surdimensionnées.
- Plastiques fluorescents et matériaux synthétiques voyants.
- Musique propre diffusée au stand.
- Visuels kitsch, contenu généré de manière flagrante avec intelligence artificielle.

### **Validation à l'arrivée**

Une équipe de l'organisation visite chaque stand le vendredi matin du premier week-end de présence de chaque exposant pour valider la conformité à la charte et proposer un soutien si nécessaire (prêt de lampe, conseil déco, etc.). La qualité visuelle doit être maintenue pendant toute la durée de présence de l'exposant. Toute dégradation constatée par l'équipe en cours d'édition peut donner lieu à une demande d'ajustement. En cas de refus de l'exposant d'effectuer les ajustements demandés, l'organisateur se réserve le droit de retenir une partie de la caution et ne pas renouveler la présence du stand l'année suivante.

### **Prix du plus beau stand - Coup de cœur du jury**

Pour valoriser la qualité de la mise en scène et stimuler l'effort esthétique de chaque chalet, l'organisation décerne en 2026 un *Coup de cœur du jury*.

### **Modalités**

- Tous les chalets sont éligibles, quelle que soit leur durée de présence.
- Un jury désigné par l'organisation passe lors du premier week-end de présence de chaque exposant.
- Le jury évalue selon cinq critères (notés sur 5 chacun, total sur 25) : qualité de la mise en lumière, mise en valeur des produits, cohérence visuelle avec le cadre médiéval, propreté constante, créativité.

### **Récompense du lauréat**

- Mention « Lauréat *Coup de cœur du jury* 2026 » sur le panneau du chalet l'édition suivante.
- Emplacement de choix l'année suivante (dans la limite des contraintes logistiques).
- Un week-end pour deux dans un hôtel de la région.

## Conditions générales

### Engagement de présence

Les chalets doivent impérativement être ouverts durant les horaires officiels du marché. En cas de retard, de fermeture anticipée non justifiée ou d'absence non annoncée, l'organisation se réserve le droit de retenir tout ou partie de la caution, et de refuser la réinscription l'année suivante. Seul l'organisateur peut annoncer une fermeture du marché en cas d'évènement externe majeur (météo extrême, force majeure).

### Caution et état des lieux

Une caution de CHF 100.- en espèces est demandée à l'arrivée, contre remise des clés du chalet. Elle est restituée après un état des lieux le dimanche soir du dernier week-end de présence.

Un état des lieux préalable a été effectué dans chaque chalet. En cas de dégât non répertorié, l'exposant complète le document et le remet signé.

La caution couvre également les manquements aux conditions générales (fermeture anticipée non justifiée, refus d'ajustement visuel, dégâts au chalet).

### Montage et démontage

Les horaires d'installation et de démontage sont strictement encadrés. L'accès en ville est soumis à un plan de circulation. Les véhicules doivent être déchargés dans les délais impartis et déplacés immédiatement.

Pour faciliter l'installation, les exposants sont invités à prendre possession de leur chalet en soirée, lors de la semaine précédant l'évènement (sur rendez-vous).

### Stationnement

Le parking est géré et encaissé par la commune via l'intermédiaire de l'organisation. Pour les exposants ayant signifié leur intérêt à disposer d'une place de parc, leur numéro de plaque est inséré dans le système communal pour la durée de leur présence au marché.

### Électricité

Pour bénéficier d'une connexion électrique, cochez les cases correspondantes à vos besoins dans le formulaire d'inscription, afin que nous puissions répartir les besoins de manière homogène.

Les chauffages électriques sont strictement interdits. Seuls les éclairages LED sont autorisés (privilégier la lumière chaude, 2700 à 3500 K).

Pour les stands aux besoins électriques particulièrement exigeants ou contraignants (par exemple : friteuses, plaques de cuisson, vitrines réfrigérées, équipements de cuisson intensive), l'organisation se réserve le droit de demander un supplément électrique. Le

montant éventuel est défini après examen des besoins déclarés dans le formulaire d'inscription, et communiqué à l'exposant avant la confirmation définitive de l'inscription.

Note importante : les chalets ne disposent pas d'éclairage intérieur fourni. Chaque exposant est responsable de son propre dispositif d'éclairage (LED chaud, bandeau, spots). Une bande LED prêtée par l'organisateur peut compléter le dispositif mais ne suffit pas toute seule.

### **Météo**

Le Marché de Noël est un événement en plein air qui se tient quelles que soient les conditions météorologiques. Aucune annulation de participation ou remboursement n'est accordé pour cause de mauvais temps.

### **Assurance et stockage**

Les exposants sont responsables de leur propre assurance pour les biens exposés ainsi que pour tout accident éventuel. L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégâts, de vol ou d'autres incidents affectant la marchandise.

### **Hygiène (stands alimentaires)**

La vente de boissons et de nourriture est autorisée uniquement sur les stands déclarés comme tels, et soumise aux normes d'hygiène du SAAV.

### **Gestion des déchets**

Chaque exposant est responsable de la gestion des déchets générés par son activité. Le détail des filières mises en place (PET, verre, carton, ordures ménagères) et l'emplacement des points de collecte seront communiqués dans le dossier exposant envoyé avant l'édition.

À la fin de chaque journée, les exposants procèdent au rangement complet de leur stand : évacuation des déchets, nettoyage de l'emplacement et de la zone immédiate autour du chalet. Aucun déchet, carton ou matériel non sécurisé ne peut être stocké derrière, à côté ou sur le toit du chalet. L'organisation effectue un contrôle de propreté chaque soir à la fermeture du site.

Les exposants alimentaires sont responsables de l'évacuation de leurs huiles de cuisson usagées, qui ne peuvent en aucun cas être déversées dans les égouts ni laissées sur le site.

### **Annulation et remboursement**

Toute annulation de la part de l'exposant doit être signifiée par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

Aucun remboursement n'est dû après confirmation d'inscription (réception du paiement). À titre exceptionnel, un remboursement total ou partiel peut être accordé si l'organisation parvient à recéder la place à un autre exposant dans des conditions équivalentes.

En cas de circonstances exceptionnelles (maladie grave, deuil, force majeure documentée), l'organisation examinera la situation au cas par cas.

En cas d'annulation totale du marché par l'organisateur pour force majeure (catastrophe, décision des autorités, pandémie), un remboursement partiel sera versé, déduction faite des frais déjà engagés au moment de l'annulation.

En cas d'annulation partielle (un ou plusieurs jours de marché annulés pour cause de force majeure), aucun remboursement proportionnel n'est dû.

### **Acceptation des conditions**

Le paiement de la facture implique la pleine compréhension et acceptation des présentes conditions.

## **Foire aux questions**

### **Quels sont les critères de sélection des exposants ?**

Origine et qualité des produits, qualité visuelle du stand, disponibilité multi-week-ends, adéquation avec le mix recherché. Voir la grille de sélection détaillée à la section correspondante.

### **Puis-je partager mon stand avec un autre exposant ?**

Oui, à condition de le préciser clairement lors de l'inscription et de fournir les documents requis pour chaque participant.

### **Puis-je choisir mon emplacement ?**

Les emplacements sont attribués en fonction des disponibilités et des contraintes logistiques de l'organisation. Si vous avez une demande particulière, merci de la mentionner lors de votre inscription, en la motivant clairement. Toutefois, aucun emplacement spécifique ne peut être garanti, et les demandes du type « comme l'an passé » ne seront pas prises en compte.

Les placettes situées dans la Rue du Château et devant l'Office du Tourisme, plus pratiques sur le plan logistique, bénéficient d'un rabais en raison d'une visibilité potentiellement réduite. Vous pouvez signaler votre intérêt pour ces emplacements dans le formulaire d'inscription.

### **Quelles sont les dimensions des chalets ?**

Le plan détaillé et les dimensions des chalets sont fournis à la fin de ce dossier.

### **Dois-je souscrire une assurance pour mon stand ?**

Oui, les exposants sont responsables de leur propre assurance pour les biens exposés et tout accident éventuel.

### **Comment puis-je accéder au site pour l'installation et le démontage ?**

Les détails seront communiqués avant l'événement aux exposants confirmés. Le stationnement dans la Cité est interdit pendant le marché. Un créneau pour le réassort durant le week-end sera communiqué aux exposants.

### **Comment puis-je obtenir l'électricité sur mon stand ?**

Cochez les cases correspondantes dans le formulaire d'inscription. Les chauffages électriques sont strictement interdits. Seuls les éclairages LED sont autorisés. Chaque chalet dispose d'un emplacement sur une multiprise située à maximum 5 mètres du chalet. Les dispositifs de chauffe (chauffe-eau, réchaud, etc.) sont également interdits.

### **Y a-t-il un local intérieur pour les pauses des exposants ?**

Oui, un local chauffé est mis à disposition durant la manifestation. Il est équipé d'un micro-onde et d'une bouilloire.

### **Comment fonctionne le concours « Coup de cœur du jury » ?**

Tous les chalets sont éligibles. Le jury observe chaque chalet sur l'ensemble des week-ends, évalue selon cinq critères et désigne un lauréat annoncé le dernier dimanche.

### **Puis-je obtenir une réduction si je suis une petite structure ?**

Oui, sous conditions détaillées dans la section « Statut Artisan créateur ».

### **Quels sont les horaires d'ouverture du marché ?**

Les horaires sont indiqués sur [www.noel-gruyeres.ch](http://www.noel-gruyeres.ch). Les exposants doivent être présents et prêts à accueillir les visiteurs pendant ces heures. L'installation des stands doit être terminée avant l'ouverture, et le démontage ne peut commencer qu'après la fermeture. Tout manquement à ces consignes pourra entraîner la retenue partielle ou totale de la caution.

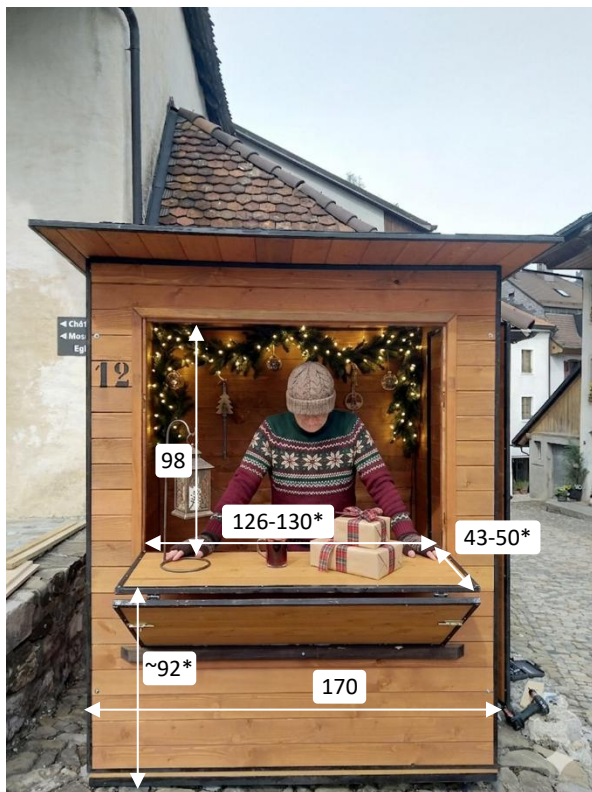
### **Quelles sont les règles de gestion des déchets ?**

Les exposants sont responsables de la gestion des déchets générés par leur stand. Des poubelles seront mises à disposition, et il est obligatoire de laisser l'emplacement propre à la fin de chaque journée. Des amendes peuvent être appliquées en cas de non-respect des règles de gestion des déchets.

### **Qui puis-je contacter en cas de problème ou de question supplémentaire ?**

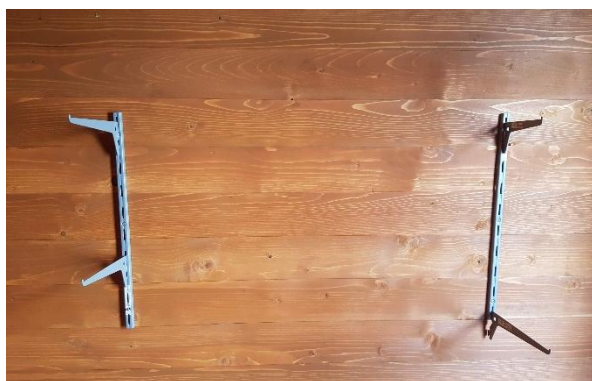
Pour toute question ou problème, veuillez nous contacter à l'adresse [theo.ruffieux@la-gruyere.ch](mailto:theo.ruffieux@la-gruyere.ch) ou par téléphone au +41 (0)26 919 85 00. Nous sommes disponibles pour vous aider avant et pendant l'événement.

## Plan des chalets



Les mesures indiquées sous forme approximative ou variable sont liées à l'existence de deux séries de chalets acquises à différentes périodes. Les chalets étant très similaires mais présentant de légères différences dimensionnelles, certaines valeurs ne peuvent être garanties de manière absolue.

Si votre installation nécessite des dimensions précises, merci de nous contacter pour que nous puissions confirmer les mesures prises en compte et vous attribuer, dans la mesure du possible, un chalet adapté.



### 2 plateaux d'étagères en bois à l'intérieur du chalet :

- Largeur : 20cm
- Longueur : 164cm

### La hauteur des supports est ajustable :

- Hauteur maximum : 150cm
- Hauteur minimum : 115cm

**Remarque :** au sol, dans les quatre coins, dépassent les goupilles pour mettre à niveau les chalets.